

## BIBLIOGRAPHIE

DROIT POLONAIS  
CONTEMPORAIN  
1980 n° 3/4 (47/48)  
PL ISSN 0070 - 7325

### NOTES CRITIQUES

Adam Szpunar, *Ochrona dóbr osobistych* [Protection des biens inhérents à la personnalité], Warszawa 1979, PWN, 295 pages.

L'auteur de la monographie, professeur à l'Université de Łódź, est un éminent civiliste polonais dont les préoccupations scientifiques, au cours des dix dernières années, se sont concentrées principalement sur les problèmes de la responsabilité réparatrice, auxquels il a consacré quelques précieuses publications.

La présente monographie ne touche qu'en partie ces questions ; l'auteur s'est attaché avant tout à présenter la problématique générale des biens inhérents à la personnalité et des droits de la personnalité. Il a basé ses considérations sur les art. 23 et 24 du code civil polonais de 1964 qui énumèrent les biens fondamentaux inhérents à la personnalité et indiquent les moyens de leur protection. Bien qu'en dehors de ceux-ci est en vigueur une série de dispositions concernant soit les différents biens inhérents à la personnalité, soit certaines formes de leur protection, les dispositions générales du code civil trouvent une application de plus en plus large dans la pratique. Sur ce fond apparaît une problématique théorique et pratique intéressante qui n'est résolue qu'en partie par une abondante jurisprudence et de nombreuses publications scientifiques. La monographie analysée constitue non seulement une synthèse de l'acquis de la jurisprudence et de la littérature polonaise dans ce domaine, mais elle présente les considérations théoriques de l'auteur à la lumière du droit comparé.

L'auteur commence sa monographie par la présentation du problème de la protection civile des biens inhérents à la personnalité dans le droit comparé. Il s'appuie sur les législations : germanique, romaine, anglo-américaine, et des pays socialistes. Il attire en même temps l'attention sur le fait que dans les législations des pays socialistes on assiste à un développement constant des formes civiles de protection des biens inhérents à la personnalité, alors que cependant certaines différences se maintiennent en ce qui concerne les formes pécuniaires de cette protection. Autant, en effet, la législation de l'URSS maintient une attitude négative quant à l'admissibilité d'indemnité pécuniaire au profit de la personne lésée si elle a subi un dommage moral, autant croît le nombre d'autres pays socialistes, tels que dans les cas de violation de certains biens inhérents à la personnalité, admettent l'indemnité pécuniaire pour le dommage moral subi.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur traite des problèmes fondamentaux de la construction juridique de la protection des biens inhérents à la personnalité à la lumière du droit civil polonais. Il y présente aussi l'évolution du droit polonais aboutissant finalement à adopter dans le code civil en vigueur le principe général de la protection des biens inhérents à la personnalité. Dans la théorie du droit civil polonais, il règne une entière conformité de vues selon lesquelles la protection des biens inhérents à la personnalité se fonde sur la construction des droits subjectifs. L'auteur approuve cette idée et partage l'opinion que ce sont des droits subjectifs du type non patrimonial, étroitement liés au sujet et, pour cette raison,

sont inaliénables et non transférables, ne cessent pas avec le temps, tout en ayant un caractère absolu (*erga omnes efficaces*). En revanche, une définition plus précise du droit subjectif est controversée, tout comme du reste dans la science d'autres pays. L'auteur se penche à juste raison, vers la conception de Ihering qui accentue l'importance de l'élément d'intérêt et, par suite, le but du droit subjectif, en définissant les traits constitutifs de cette notion.

Ce point de vue a permis à l'auteur de mieux résoudre deux questions théoriques les plus douteuses et controversées dans la littérature polonaise. La première est de savoir comment définir exactement les biens inhérents à la personnalité. L'auteur démontre le peu d'utilité de la conception subjective et dominante jusqu'ici, selon laquelle les biens inhérents à la personnalité sont « des valeurs individuelles du monde des sentiments, de l'état de la vie psychique de l'homme ». Il se prononce pour la conception objective, qui, en cas de doute, ordonne de se référer aux opinions « des hommes qui pensent honnêtement et raisonnablement » et à l'opinion sociale pour résoudre le point de savoir quelles valeurs doit-on reconnaître comme biens inhérents à la personnalité. Cette conception est particulièrement utile en raison du fait que la protection de ces biens revient, dans le droit polonais, non seulement aux personnes physiques mais aussi juridiques, qui, par la nature des choses, ne peuvent éprouver aucunes réactions psychiques. L'auteur a basé sur cette hypothèse la réponse à la deuxième question controversée, notamment, faut-il parler de plusieurs droits de la personnalité, ou d'un seul genre seulement de droit subjectif protégeant divers biens inhérents à la personnalité. Il a établi d'une manière convaincante que la plus convenable du point de vue théorique et pratique est la construction de la pluralité des droits de la personnalité dont chacun concerne un seul genre de bien inhérent à la personnalité.

L'article 23 du code civil énumère les plus importants. Ce sont : la santé, la liberté, l'honneur, la liberté de conscience, l'image, le secret de la correspondance, l'inviolabilité du logement, la création scientifique, artistique, inventive et rationalisatrice. D'autres biens, tels : le culte de la mémoire du défunt ou la jouissance des valeurs de l'environnement sont reconnus par la jurisprudence. L'auteur accepte en outre de reconnaître comme bien inhérent à la personnalité la zone d'intimité ainsi que l'intégrité sexuelle de la personne. Il consacre à ces questions des explications détaillées.

Une grande valeur théorique et pratique est accordée à l'analyse des circonstances excluant l'illégalité de l'action, ce que doit prouver l'auteur de l'atteinte au bien inhérent à la personnalité pour s'exonérer de la responsabilité. L'auteur de l'ouvrage se déclare pour une large prise en compte de ces circonstances en les divisant en quatre catégories : 1) les dispositions légales, 2) le consentement de la victime, 3) l'action intentée pour la défense de l'intérêt social ou privé, 4) la légitime défense et l'état de nécessité.

Le chapitre III est consacré à l'analyse des sanctions pécuniaires en cas de violation des biens inhérents à la personnalité. Il s'agit tout d'abord d'une indemnité pécuniaire pour la personne qui a subi un dommage moral que le système juridique polonais prévoit dans des cas strictement définis dans la loi. L'auteur propose d'étendre le catalogue de ces cas — en particulier au cas de violation de l'honneur

comme une forme de peine privée, et se prononce, avec la Cour Suprême, pour l'admissibilité de l'application cumulutive de cette sanction et l'indemnité pécuniaire accordée au profit de la personne lésée — dans les cas, évidemment, où une telle indemnité est admissible. A ce propos, des opinions contraires sont également exprimées.

Le système juridique polonais prévoit, pour la protection des biens inhérents à la personnalité, des prétentions non patrimoniales, consistant à demander de renoncer à des actes portant atteinte aux biens inhérents à la personnalité ou d'éliminer les effets de l'atteinte déjà commise — en particulier sous forme d'une déclaration appropriée. L'auteur se penche vers une conception doctrinale qui admet l'action en établissement que le droit défini de la personnalité appartient à la personne donnée. Les formes non patrimoniales de protection sont admissibles en cas de violation ou de menace de tout bien inhérent à la personnalité. Ces questions éveillèrent dans l'application pratique de nombreux doutes qui ont été traités et éclaircis en détail dans l'ouvrage.

Le dernier chapitre a été consacré à la problématique de la protection des biens inhérents à la personnalité dans le droit du travail et dans le droit pénal. L'auteur a attiré l'attention sur l'absence d'une synchronisation suffisante de la régulation juridique qui y est contenue avec les dispositions générales du droit civil.

La monographie analysée enrichit la littérature polonaise d'un précieux ouvrage qui synthétise et développe les conceptions générales de la protection civile des biens inhérents à la personnalité. Simultanément une réflexion de nature générale s'impose, que c'est une problématique d'un contenu si riche, constamment élargi par la jurisprudence, qu'il faudrait s'attendre dans l'avenir à des élaborations monographiques concernant les biens inhérents à la personnalité pris séparément.

*Zbigniew Radwański*